

DE Aide-soignant (DE AS)



DE - Aide-Soignant (DE AS)
(Bac)



Code titre / diplôme

46033104

Code RNCP

40692

Date d'enregistrement RNCP

02/06/2025

Certificateur

Ministère de la santé et de la prévention

Cadre européen de la certification

Reconnu par l'Etat de niveau 4 (cadre européen des certifications)

Éligible VAE

Oui

Sanction de la formation/Diplôme préparé

Diplôme d'Etat (DE)

Formation en apprentissage



LEAP Eugénie JOUBERT

Coordonnées

16 bis, rue Traversière
43200 - YSSINGEAUX
04 71 65 75 10
yssingeaux@cneap.fr
<https://www.escy.net>

Contacts

Contact de la formation

Chloé TERRADE
chloe.terrade@cneap.fr
04 71 65 75 10

Référent handicap

Anne GARCIA
anne.garcia@cneap.fr
04 71 65 75 10



Publics et objectifs

• **voie d'accès:** Formation proposée sous statut d'apprentissage uniquement

- **Objectifs:** À l'issue de la formation, vous serez capable de :
- Assurer des activités soin, de prévention et d'éducation à la santé : S'occuper de l'hygiène et veiller au confort physique et moral des malades.
 - Aider au quotidien les patients à effectuer leur toilette et à s'habiller.
 - Accompagner dans leurs déplacements les personnes privées d'autonomie, les aider à s'asseoir, à se nourrir, à sortir de leur lit...

Si l'aide-soignant n'est pas habilité à délivrer de médicaments ou effectuer des soins médicaux, il participe à d'autres soins comme le changement de certains pansements et est capable de mesurer les paramètres vitaux (pression artérielle, température, rythme respiratoire, mensurations) en utilisant des outils spécifiques.



(siège régional)
4, rue de l'Oratoire
69330 CALUIRE ET CUIRE
contact@akteap.cneap.fr
www.akteap.fr

Association loi 1901
N° SIRET: 50304921500026
N° UAI: 0693764S

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 17362 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Dates et cycle de la formation

- **Année d'entrée dans le cycle:** 1^{re} année
- **Date de début:** 12/01/2026
- **Date de fin:** 11/06/2027
- **Durée du contrat:** Un contrat d'apprentissage peut démarrer au plus tôt 3 mois avant le début de la formation et aller jusqu'à 2 mois après la date de fin de la formation.
- **Aménagement PSH durée de la formation:** Adaptations pédagogiques et aménagements spécifiques possible pour les personnes en situation de handicap (PSH).



Rythme et durée

- **Rythme en centre:** 2 semaines
- **Rythme en entreprise:** 3 semaines
- **Commentaire rythme:** Semaines complètes, par cycle. 2 périodes de stage de 5 semaines hors entreprise pour permettre l'acquisition de l'ensemble des compétences pratiques. Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.
- **Durée en années:** 1
- **Durée en heures de formation:** 770
- **Durée en heures en entreprise (minimum):** 770



Prérequis

- **Public:** De 16 à 29 ans révolus. Certains publics peuvent entrer au-delà de 29 ans : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés (sans limite d'âge), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise. Nous consulter pour une étude personnalisée.
- **Conditions d'entrée:** Aucun diplôme exigé.
Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.



Entreprises d'accueil

En Centres Hospitaliers, EHPAD, SSIAD, MAS, EAM, Structures accueillant des personnes porteuses d'un handicap physique et/ou psychique, etc.



Architecture et contenu de la formation

Bloc de compétence 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc de compétence 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Bloc de compétence 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Bloc de compétence 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc de compétence 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

• **Possibilité de valider un ou des blocs de compétences:** Oui

• **Si oui, lesquels:** Blocs 1, 2, 3, 4 et 5



Modalités d'évaluation et sanction de la formation

• **Modalités d'évaluation:** Contrôles en Cours de Formation (CCF)

• **Crédits ECTS:** Non

• **Equivalences:** Pour les bacs professionnels, technologiques (ASSP, SAPAT) et les personnes ayant obtenus leur diplôme d'AES.



Méthodes mobilisées

La formation par alternance mobilise des méthodes pédagogiques actives telles que l'apprentissage expérientiel, l'analyse de pratiques, les études de cas et les projets tutorés, favorisant l'articulation entre savoirs théoriques et situations professionnelles réelles. Elle s'appuie également sur l'accompagnement individualisé, le tutorat en entreprise et les évaluations formatives afin de développer progressivement les compétences et l'autonomie de l'apprenant.



Après la formation

- **Passerelles:** Nous consulter pour une étude personnalisée.
- **Suites de parcours:**
Formations en école d'Infirmière, d'auxiliaire de puériculture, autres.
- **Débouchés professionnels:** Aide-soignant dans de nombreux établissements de santé (Centres Hospitaliers, EHPAD, SSIAD, MAS, EAM, Structures accueillant des personnes porteuses d'un handicap physique et/ou psychique, etc.)



Modalités et délai d'admission

- **Modalité de recrutement principale:** Dossier
- **Autres modalités de recrutement:** Dossier
- **Personnalisation sur positionnement:** Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Pour postuler à cette formation, merci de cliquer sur le lien suivant : <https://akteap.ymag.cloud/index.php/preinscription/>



Modalités financières

Pour l'apprenti :

En conformité avec l'article L6211-1 (Code du travail), la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.

Pour l'employeur :

Pour les employeurs privés, la formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil; en application des niveaux de prise en charge par France Compétences et selon les barèmes de la branche. Un reste à charge peut être demandé à l'employeur.

Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est prise en charge par ces derniers.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation peut être prise en charge par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Coût : nous consulter



Les + de la formation

Engagements et partenariats:

- Ehpad
- Hôpitaux
- Ssiad...

Restauration: Oui

• Détails:

Self avec un grand choix d'entrées, plats, laitage et desserts.
Partenariat avec l'Ecole Nationale de Pâtisserie d'Yssingeaux.
Sinon salle aménagée avec des micro-ondes pour ceux qui apportent leur repas.

• Accessibilité PSH de la restauration: Oui

Hébergement: Oui

• Détails:

Internat et studios

• Accessibilité PSH de l'hébergement: Non

Matériel / Équipement:

- Une salle de cours comportant un ordinateur, un vidéo projecteur et un tableau blanc triptyque
- Une salle de soins composée : de lits médicalisés avec barrières et potence, de mannequins, adaptables, chaise pot, fauteuils roulants, verticalisateur, évier, nécessaire de toilette, linge de lit, produit d'incontinence, appareil à tension, saturomètre, appareil à glycémie, stéthoscope, pousse seringue etc...
- Un Centre de Documentation et d'Information (CDI) équipé de postes informatiques.

• **Accessibilité PSH du matériel et de l'équipement:** Achat possible de matériel et équipement spécialisé pour les personnes en situation de handicap. Pour plus d'information : nous contacter.



Rémunération

• **Rémunération de l'apprenti:** L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC en fonction de l'âge et l'année dans le cycle de formation, hors exceptions (convention collective de l'employeur, antériorité...)

• Aides prises en charges par l'établissement:

- Aides à l'acquisition d'équipements pédagogiques (sous conditions).
- Aide pour l'hébergement (si internat proposé par l'établissement).
- Aide pour la restauration (si solution de restauration collective proposée par l'établissement)

Plus d'infos : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>



Accès et accessibilité P.S.H

• Accès par transport:

Le Pays des Sucs bénéficie d'accès routiers, simples et rapides, il se situe :

à 45 minutes de Saint-Etienne et 1h15 de Lyon

à 2h de Clermont-Ferrand

à 20 minutes du Puy-en-Velay

Des lignes de bus régulières sont également présentes. Voir le site de la région Auvergne Rhone Alpes

• Accessibilité P.S.H des locaux: Oui totale



Indicateurs de résultat

EUGENIE JOUBERT

	2025-26	2024-25	2023-24	2022-23
DE AS				
Taux de réussite de cette formation dans l'établissement <i>Obtenu / Présenté</i>	EC	90% 9/10	92% 12/13	100% 13/13
Taux d'insertion professionnelle de cette formation (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) <i>Concernés / Répondants</i>	EC	EC	100% 4/4	NA 0/0
Taux d'insertion dans le métier visé de cette formation (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) <i>Concernés / Répondants</i>	EC	EC	100% 4/4	NA 0/0
Taux de poursuite d'études de cette formation <i>Concernés / Répondants</i>	EC	EC	0% 0/4	NA 0/0
Satisfaction Apprenants - Entrants de cette formation dans l'établissement (Enquête réalisée en début de formation) <i>Répondants / Sondés</i>	NA 0/4	NA 0/10	67% 3/13	89%* 600/2531
Satisfaction Apprenants - Sortants de cette formation dans l'établissement (Enquête réalisée en fin de formation) <i>Répondants / Sondés</i>	EC	100% 3/10	NA 0/13	76%* 516/2428
Taux de rupture de contrats de cette formation dans l'établissement <i>Ruptures / Bénéficiaires</i>	EC	0% 0/19	4% 1/24	8% 3/37
Taux d'abandon de cette formation dans l'établissement <i>Abandons / Bénéficiaires</i>	EC	0% 0/19	4% 1/24	8% 3/37

* Taux global calculé sur l'ensemble des apprenants d'Akteap

EC : En Cours • NA : Non Applicable

Mis à jour le : 12 février 2026

Retrouvez également tous les résultats globaux du centre de formation sur notre page : akteap.fr/qui-sommes-nous